



Nombre de Conseillers Elus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 11

# **COMMUNE DE HANDSCHUHEIM**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE du 28 FEVREIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 21 février 2022.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme. RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard

Membres excusés :

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

-----

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Télétransmission des actes budgétaires
4. Approbation du compte de gestion 2021
5. Approbation du compte administratif 2021
6. Affectation des résultats
7. Point d'étape : réflexion sur budget 2022
8. Subventions aux associations 2022
9. Subventions voyages scolaires 2022 collègue d'Achenheim Paul Wernert
10. Création d'un emploi d'adjoint technique à durée indéterminée
11. Divers

-----

Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance. Il ouvre la séance par un moment de recueillement, en hommage à Etienne BURGER et Charles WICK décédés.

-----

#### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Louise KIBLER, en qualité de secrétaire de séance.*

#### **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 31 décembre 2022.*

### **3. TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES :**

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1,

VU la délibération du 30 mai 2016 de mise en place de la télétransmission des actes règlementaires,

**Considérant** que la commune doit s'engager dans la télétransmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

**Considérant** qu'il est nécessaire de révoquer la décision du 30 mai 2016 d'étendre le périmètre des actes soumis à la télétransmission aux actes budgétaires,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :*

- *PROCEDER à la télétransmission des actes budgétaires*
- *DONNER son accord pour que le Maire signe l'avenant n°2 et suivants au contrat d'adhésion pour la télétransmission des actes budgétaires*

### **4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

**Le Maire présente** le compte de gestion 2021 établi par le Comptable du Trésor de Truchtersheim. Le résultat Global de l'exercice 2021 s'élève à **-58 650,30 €** et coïncide avec le déficit engendré par le compte administratif 2021.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021 et de donner décharge au Comptable du Trésor pour sa gestion durant cet exercice.*

### **5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Après que le M. le Maire ait quitté la salle, **Monsieur WICK Bernard, premier adjoint au maire présente** la balance générale du compte administratif de l'exercice 2021, qui s'établit comme suit :

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses réalisées : **149 129,61 €**

Recettes réalisées : **209 908,41 €**

**Résultat 2020 : Excédent 60 778,80 €**

#### **Section d'Investissement**

Dépenses réalisées : **236 945,09 €**

Recettes réalisées **117 515,99 €**

**Résultat 2020 : Déficit -119 429,10 €**

Soit **un résultat de l'exercice 2021** se chiffrant à :

Section de Fonctionnement : **60 778,80 €**

Section d'Investissement : **-119 429,10 €**

**TOTAL : -58 650,30 €**

Le compte administratif est alors soumis à l'approbation du Conseil Municipal, hors présence du Maire.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021.*

## 6. AFFECTATION DES RESULTATS

Le maire présente le tableau récapitulatif suivant :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses (Déficit)	Recettes (Excédent)
Excédent de fonctionnement 2021		<b>60 778,80 €</b>
Excédent 2020 reporté :		207 674,89 €
Excédent 2020 = 235 227,43 €		
Affectation obligatoire RI 1068 = 27 552,54 €		
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMULE</b>		<b>268 453,69 €</b>

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses (Déficit)	Recettes (Excédent)
Déficit d'investissement 2021	<b>119 429,10 €</b>	
Excédent 2020 reporté		1 492,85 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>117 936,25 €</b>	
Restes à réaliser 2021 sur 2022	42 020,48 €	7 926,95 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>	<b>152 029,78 €</b>	

Il est constaté :

Un excédent de fonctionnement cumulé de : **268 453,69 €**

Un déficit d'investissement cumulé de : **152 029,78 €**

**RESTE: 116 423,91 €**

VU les explications du Maire,

*Le Conseil Municipal,*

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- considérant les résultats de ce dernier,
- statuant sur l'affectation du résultat,

*Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :*

**Affectation obligatoire Recettes d'investissement (RI 1068)**

(A l'exécution du virement à la section d'investissement) **152 029,78 €**

**Reprise à l'excédent reporté (RF 002)**

Excédent de fonctionnement reporté **116 423,91 €**

**Reprise Recettes d'investissement (DI 001)**

Déficit d'investissement reporté **117 936,25 €**

## **7. POINT D'ETAPE : REFLEXION SUR BUDGET 2022**

Le Maire propose de réfléchir aux différentes pistes de travaux et matériel d'investissement répertoriées ci-dessous pour le vote du budget primitif 2022.

1. GRANGE ATELIER	Finalisation travaux en cours et arrangement espaces intérieurs et extérieurs dont pavage
2. OUTILLAGE	Complément comme brosse métallique
3. PROTECTION INCENDIE	Remplacement poteau incendie
4. VOIRIE ENTRETIEN REFECTION	Remises en état et rafraichissements
5. ECLAIRAGE PUBLIC	Remplacements et ajouts lampadaires, remise en peinture fûts et divers
6. SIGNALISATION AU SOL	Reprise D718 (RAR 2021) et autres si nécessaire
7. TRAVAUX ELECTRIQUES	Nouvelles colonnes montantes mairie pour sirène, compteurs ES distincts mairie/logement
8. MATERIEL INFORMATIQUE	Coffret de protection serveur, complément informatique
9. TERRAIN DE JEUX	Renforcement Abri existant/ travaux maçonnerie local technique en régie/ lampadaire..
10. SIGNALISATION HOFNAHME	Rue du Laegert, Trampfadel
11. PANNEAU D'AFFICHAGE MAIRIE	Remplacement avec système éclairé
12. ACCESSIBILITE	Complément signalisation au sol, déplacement interphone et divers
13. DECORATIONS	Complément pots de fleurs et illuminations Noël village
14. EGLISE	Auvent
15. BIBLIOTHEQUE	Complément informatique & divers
16. RUE PRINCIPALE Enfouissement réseaux	Opportunité d'enfouissement télécommunication et Eclairage public suite projet construction n°27 rue principale
17. DIVERS	Crépis Schwemm/ rafraichissement presbytère et imprévus
18. RESAUX ASSAINISSEMENT	Curage canalisation entre Schwemm et Hannenbergergraben

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de prendre en compte les projections des travaux & matériel d'investissements du tableau ci-dessus pour les inscrire au Budget primitif 2022 en ajustant les montants pour un équilibre budgétaire, en fonction des crédits disponibles.*

## 8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Le Maire rappelle les délibérations du 15 mars 2021, du 14 juin et 27 septembre 2021 fixant les montants versés aux associations et propose l'attribution des montants ci-dessous, après avis de l'ensemble des membres.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTIONS 2021	MONTANT SUBVENTIONS 2022
1. Dynamomes	100 €	100 €
2. Amicale anciens SP Handschuheim	200 €	200 €
3. Amicale SP Ittenheim-Handschuheim	200 €	200 €
4. Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim	300 €	300 €
5. Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim	150 €	150 €
6. Croix Rouge	100 €	100 €
7. Ass Klen Paris	200 €	0 €
8. Collège d'Achenheim Paul Wernert	6€/enf / journée	6€/enf / journée
9. Temps libre	200 €	200 €
10. Ligue contre le Cancer	200 €	200 €
11. Orphelins de Pères Malgré Nous d'Alsace Moselle	150 €	150 €
12. Prévention Routière	100 €	100 €
13. Autres subventions non encore demandées - 200 € attribué le 14/06/2021 à SP Itten-Handsche - 200 € attribué le 27/09/2021 à Happy - Händschners	600 €	150 €
14. Happy-Händschners		400 €
15. Caritas		150 €
16. Association des donneurs de sang		100 €
<b>TOTAL MONTANT SUBVENTIONS (hors subvention Collège)</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>

Le maire propose de reconduire la possibilité aux associations de la commune de bénéficier d'une mise à disposition gratuite de la salle communale. Seules les associations suivantes sont concernées :

- *Amicale anciens SP Handschuheim*
- *Amicale des SP Ittenheim-Handschuheim*
- *Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim*
- *Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim*
- *Association Klen Paris*
- *Association Temps libre*
- *Association Happy-Händschners*
- *Associations ou comités œuvrant pour l'Etablissement Français du Sang, Ligue contre le cancer*

Chaque mise à disposition gratuite doit être formalisée par la signature d'une convention, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle, avec remplacement du matériel en cas de casse.

**Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

***D'attribuer les montants des subventions 2022, comme indiqués dans le tableau ci-dessus et de les inscrire au budget 2022.***

***De mettre à disposition gratuitement la salle communale uniquement aux associations citées ci-dessus.***

***De faire signer une convention à titre gracieux, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle avec remplacement du matériel en cas de casse***

## **9. SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES 2022 COLLEGE D'ACHENHEIM PAUL WERNERT**

Le Maire rappelle la dernière délibération du 22 juin 2020 fixant le montant de la subvention attribuée au Collège Paul Wernert à 6,00 euros par enfant et par journée. Il informe les Membres du Conseil Municipal qu'un seul jeune de la commune est concerné par les voyages scolaires prévus durant l'année 2022.

Il propose de réattribuer le même montant au subventionnement qu'en 2020 et présente ensuite l'état joint ci-dessous.

<b>Elèves</b>	<b>Séjours</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Montant</b>
<b>Séjour SKI 2022</b>			
1 élève concerné	Du 20/03 au 25/03/2022	6 journées x 6.00€	36.00 €
<b>Séjour Voile 2022</b>			
Aucun	Du 20/06 au 25/06/2022	5 journées x 6.00€	0.00 €
<b>Attribution subvention 2022 Collège Paul Wernert</b>			<b>36,00 €</b>

*Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de fixer le montant de la subvention attribuée au Collège d'Achenheim Paul Wernert à 36,00 € pour le voyage scolaire 2022.*

## **10. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un poste d'agent d'entretien des espaces extérieurs au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire avait été créé le 29 février 2016 en contrat à durée déterminée à raison de 4 heures par semaine.

Occupé par Jean SCHENCK depuis la création, la durée de service hebdomadaire est passée de 4 à 6 heures par semaine par délibération du 4 décembre 2017.

Il précise que les attributions du poste consistent à effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien des surfaces et locaux communaux et des biens du patrimoine de la collectivité. Les activités principales de l'agent sont l'entretien du matériel, des locaux et des espaces extérieurs de la collectivité. L'agent peut être amené à distribuer dans le village, le bulletin municipal et autres communications destinées aux habitants et venir en renfort de l'agent d'entretien en place.

Enfin le maire informe qu'au bout de 6 années de renouvellement de contrat à durée déterminée, la collectivité est dans l'obligation de proposer un contrat à durée indéterminée, selon l'article 3-3 °3 de la loi n°84-53.

*Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 6/35<sup>ème</sup> à compter du 01 avril 2022, pour les fonctions d'agent d'entretien des espaces extérieurs.*

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 °3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base du premier échelon dudit grade C1/01.

## **11. DIVERS**

- DP R01 ravalement façade au 19 rue principale
- CU R02 vente terrain au 27 rue principale
- CU R03 vente terrain section n°10 Rue des Vignes

Un dernier tour de table permet de rappeler aux commissions de penser à présenter un article pour le bulletin communal pour mi-avril. Un constat de nuisances sonores du GCO par certains habitants est formulé. Enfin, il est proposé de mettre en place un ralentisseur secteur Laegert /zone de rencontre (20 km/h) automobiles afin de réduire la vitesse dans la rue.

*Annexes point 4-5-6 : p.22-23 compte de gestion 2021/ compte administratif*

*Annexes point 7 : budget 2022 travaux proposés A3*

*Annexes point 8: délibérations*

*Annexes point 9: courrier demande de subvention*

*Annexes point divers : budget 2022 travaux proposés A3*

***L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 20h30, en remerciant les conseillers de leur participation active.***